

Syctom

Enjeux et actualités du traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne

magazine

03 actualités

● Romainville : méthanisation en cours



● Isséane : le futur centre dans les temps

04 ensemble

Gestion des DEEE : un démarrage rapide en Irlande

à la une

Transport alternatif à la route Une voie prioritaire

La politique volontariste en faveur des transports alternatifs à la route engagée depuis dix ans par le SYCTOM s'accélère. 17 000 camions ont ainsi été évités en 2005.



Les mâchefers issus du centre d'Ivry-Paris XIII (158 000 t/an) sont évacués par péniche depuis 1995.

«À chaque fois que cela est possible, nous utilisons le rail ou le fluvial.» François Dagnaud, Président du SYCTOM, résume ainsi l'engagement du syndicat pour développer les transports alternatifs à la route. Depuis dix ans, le syndicat met des dispositifs de substitution en place pour réduire les nuisances engendrées par le trafic routier, notamment en sortie de ses centres. Dès 1995, une nouvelle voie se dessine avec

le convoyage des mâchefers du centre d'Ivry-Paris XIII (158 000 t/an) jusqu'à Lagny via la Seine et la Marne.

La voie est ensuite tracée et les projets fleurissent. Des montages innovants et originaux passés entre le SYCTOM et ses partenaires (exploitants, filières de recyclage) ouvrent de nouvelles possibilités.

Comme en 2001, au centre de Saint-Ouen, où la proximité du rail permet ●●●

05 décryptage

Ivry- Paris XIII : innovations mécaniques pour la chaîne de tri

06 dossier

Budget 2006 : maîtrise des dépenses de fonctionnement



●●● L'utilisation d'une navette ferroviaire pour le transport quotidien des mâchefers vers la plateforme de Saint-Ouen-l'Aumône. Quatre ans plus tard, en 2005, la voie devient fluviale et prioritaire. Un nouveau bond en avant est effectué et, désormais, au-delà des mâchefers, c'est toute la palette de l'activité du syndicat qui est concernée par les transports alternatifs.

Saisissant les opportunités offertes par ses sites en bordure des voies navigables, le syndicat s'attache à les rendre plus accessibles au transport fluvial, afin de développer ce mode de transport plus respectueux de l'environnement.

Le centre de Saint-Denis, après un pré-tri sur place, évacue par la

Seine 70% des encombrants réceptionnés. Idem pour les gravats reçus dans les déchetteries de Saint-Denis et Ivry.

Du côté des centres de tri des collectes sélectives de Nanterre et Gennevilliers, ce sont les balles de journaux-magazines qui sont transportées par péniche jusque chez le papetier-repreneur, près de Rouen.

Une réflexion cohérente et globale

Le SYCTOM pense également «transport alternatif» en amont de tous ses projets. D'ores et déjà, le syndicat a prévu pour la future unité de méthanisation à Romainville (voir article p. 3) de se raccorder à la voie ferrée et au canal de l'Ourcq, tous deux très proches. Autre exemple avec le futur centre Isséane, à Issy-les-Moulineaux : son emplacement a été retenu pour ses possibilités de raccordement aux réseaux fluvial et ferroviaire.

Ainsi, les mâchefers seront convoyés par la Seine jusqu'à leur lieu de valorisation. La logique de réduction des pollutions et

Une progression accélérée des transports alternatifs à la route

• **1995 : 158 000 tonnes**
(6 800 camions évités).

• **2005 : 380 000 tonnes**
(17 000 camions évités).

• **Objectif 2010 : 830 000 tonnes**
soit 60% de matériaux transportés par mode alternatif en sortie des centres du SYCTOM, contre 38% en 2005.

des nuisances s'impose également durant la phase de construction. Un auto-pont a été réalisé pour relier le chantier aux berges du fleuve. Il a permis d'évacuer près de 1,2 million de tonnes de terre par péniche, évitant ainsi le trafic de 56 000 camions ! Aujourd'hui, ce sont les équipements industriels qui sont acheminés par voie fluviale. Certains, comme les fours-chaudière, le sont depuis la Croatie.

Sensibiliser les partenaires

Pour l'avenir, le SYCTOM veut également réduire le nombre de camions entrant dans ses centres. Ce qui suppose d'imaginer des solutions alternatives : afin, par exemple, d'organiser des lieux de regroupement pour les matériaux issus de la collecte sélective. Un

projet de ce type est à l'étude pour les objets encombrants sur le site de Tolbiac, à Paris.

Autre objectif du syndicat : inciter ses partenaires à rechercher la proximité de voies navigables pour leurs nouveaux sites, ou intégrer le critère du transport alternatif dans ses appels d'offres. Toujours dans cet esprit de partenariat, le SYCTOM est engagé avec une dizaine de partenaires* privés et publics dans un projet de grande envergure portant sur le transport de papiers par automoteur fluvial entre l'Île-de-France et la région rouennaise.

*UPM, ADEME, Conseils régionaux d'Île-de-France et de Haute-Normandie, Ports de Paris et de Rouen, Voies navigables de France, SCAT (Société coopérative des artisans du transport), Ministère des Transports.



Les fours-chaudière d'Isséane ont été acheminés par voie fluviale depuis la Croatie.

baromètre

Zoom sur... L'évolution des quantités de déchets traités par le SYCTOM entre 2001 et 2005

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, le SYCTOM s'intéresse à la répartition des tonnages par sources de collecte. Comment évolue cette répartition ? Exemple avec ces chiffres comparatifs entre 2001 et 2005.

+63%*

de collectes sélectives réceptionnées dans les centres de tri du SYCTOM. Cette augmentation s'explique par la hausse du nombre d'habitants-trieurs, due à la mise en place de la collecte sélective multimatériaux dans toutes les communes adhérentes et, notamment, dans l'ensemble des arrondissements de Paris depuis 2002.

+ 9%* d'objets encombrants

La progression des tonnages d'objets encombrants en entrée de centres s'explique en grande partie par l'augmentation des collectes de dépôts sauvages issus, en majorité, d'activités professionnelles.

- 7%* d'ordures ménagères

La baisse des quantités d'ordures ménagères en entrée de centres trouve une explication dans le développement des collectes sélectives mais aussi, de façon plus générale, dans une baisse de la consommation des ménages franciliens.

* Évolutions constatées sur un périmètre constant entre 2001 et 2005, constitué de 76 communes et de 5 050 461 habitants.



Le site de Romainville s'agrandit pour accueillir vers 2010 une unité de méthanisation. En s'orientant vers ce procédé, le SYCTOM diversifie ses modes de traitement et améliore le taux de valorisation des ordures ménagères.

Romainville Méthanisation en cours

Le SYCTOM se prépare à créer sa première unité de méthanisation. Objectif : réduire l'enfouissement des déchets au profit de leur valorisation.

Promis à une profonde réorganisation, le site de Romainville est jusqu'ici dédié au tri des collectes sélectives et des objets encombrants, ainsi qu'au transfert de plus de 330 000 tonnes d'ordures ménagères par an vers des centres d'incinération avec valorisation énergétique et d'enfouissement. La création d'une unité de méthanisation permettra la valorisation d'une grande partie des ordures ménagères accueillies sur place. Explications.

♦ Avant d'entrer en méthanisation, les ordures ménagères subiront un pré-tri largement mécanisé. Une nouvelle ligne sera créée pour sélectionner les déchets fermentescibles : restes de cuisine, papiers, cartons, textiles non synthétiques. Les refus de tri des collectes sélectives seront également réorientés sur cette chaîne de tri spécifique.

♦ La fermentation de la matière sera réalisée dans des équipements de méthanisation fermés et sans air, appelés «digesteurs». Elle s'effectuera sans nuisances : pas d'odeurs, une emprise au sol réduite, pas d'effet de serre. Le biogaz, constitué principalement de méthane et issu de la dégradation biologique des déchets fermentescibles, sera capté pour être transformé sur place en énergie électrique, en chaleur ou encore en méthane-carburant.

♦ Quant au «digestat» - la matière semi-solide qui résulte du procédé -, il sera transformé sur une plateforme de traitement située hors milieu urbain. Entre 100 000 et 120 000 tonnes/an de résidus seront

transportées par voie fluviale ou ferroviaire. À cet égard, le site de Romainville offre de réelles perspectives de développement des modes de transport alternatifs à la route avec la présence, aux abords du site, d'une ligne de chemin de fer et du canal de l'Ourcq.

Conformément à ses engagements, le SYCTOM poursuit le développement de nouveaux modes de valorisation des déchets ménagers. D'ores et déjà, une étude de faisabilité est en cours pour l'implantation d'une seconde unité dans le département de la Seine-Saint-Denis, sur le territoire de la commune du Blanc-Mesnil.

En chiffres...

La part fermentescible des 315 000 tonnes d'ordures ménagères attendues chaque année à Romainville se situe entre 100 000 et 150 000 t. S'ajoutent environ 3 000 t de refus de tri pour 30 000 t de collectes sélectives. La production de biogaz estimée est de 35 000 t/an.

Isséane Le futur centre dans les temps



Isséane a passé le nouvel an dans les temps. Conformément au calendrier, le futur centre de tri et de valorisation énergétique, situé à Issy-les-Moulineaux, est entré dans sa phase «équipements» en décembre dernier.

Ces opérations devraient se poursuivre jusqu'à l'été 2007, date de mise en service du centre. Pour l'heure, la mise en place des éléments de l'usine d'incinération donne une nouvelle dimension au chantier, notamment avec l'installation des deux lignes de four-chaudière et le montage des armatures métalliques devant les soutenir. Le système de traitement des fumées (électro-filtres, filtres à manche et catalyseurs) se met également en place.

Une fois le centre achevé, ils seront entièrement intégrés au bâtiment. Parallèlement, l'appel d'offres concernant l'exploitation du centre a été lancé en décembre dernier. Le partenaire devrait être sélectionné à la fin du mois de juin prochain. Son engagement portera sur un contrat d'exploitation de treize ans. De leur côté, les appels d'offres concernant la construction du bâtiment administratif et les analyseurs de fumées sont clôturés. Vient d'être lancé celui relatif aux prélèvements, en continu, des dioxines.

Pour en savoir plus sur l'état d'avancement du chantier : www.syctom-isseane.com

Bagneux Des cartouches collectées

Depuis 1996, la ville de Bagneux collecte les cartouches d'imprimantes auprès de ses administrés.

Les habitants peuvent déposer leurs consommables usagés dans des cartons installés à l'entrée de 12 bâtiments communaux*. La collecte, confiée à une petite entreprise locale, a permis de récupérer 1 349 kg de cartouches en 2005. Les consommables sont nettoyés, re-remplis d'encre, reconditionnés et remis sur le marché en tant qu'«éco-cartouches» à prix inférieur. Au vu des résultats encourageants, la mairie déploie le dispositif et place des dépôts dans les salles d'informatique des écoles.

* Hôtel de ville, bibliothèque, centre social, centre de santé, mission locale...

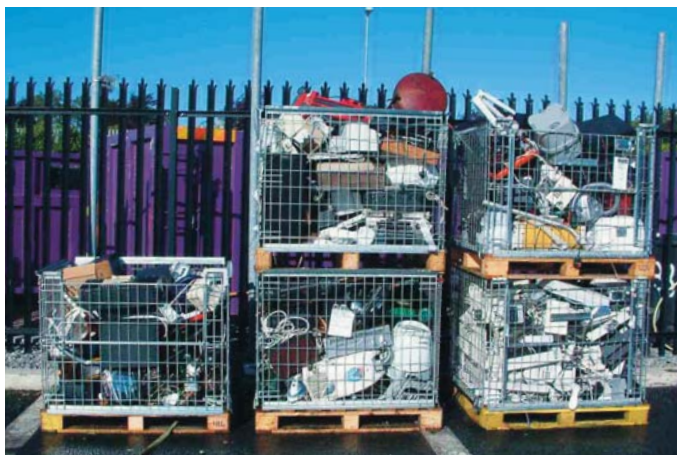
Jardins parisiens Le tri s'installe



La Mairie de Paris équipe ses espaces verts de corbeilles constituées de deux porte-sacs : jaune pour les déchets recyclables, vert pour les autres déchets. Ce tri sélectif, qui permet de recycler entre 15 et 20% des déchets collectés, devrait être étendu à tous les parcs et jardins de la capitale.

Gestion des DEEE Irlande, un démarrage en flèche

Depuis le 13 août 2005, la filière de traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) est opérationnelle en Irlande. Les premiers résultats sont impressionnants.



Déjà bien équipées, les déchetteries irlandaises ont demandé peu d'aménagements pour assurer la collecte des DEEE. Ici, la mise à disposition de bacs grillagés pour les petits appareils en mélange (PAM).

5 000 tonnes d'équipements électriques et électroniques récupérées en deux mois et demi !

Soit, pour une année complète, 6 kg/an/habitant, alors que la directive européenne fixe ce seuil à 4 kg/an/habitant pour la fin 2008... Aucun doute, la filière de traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) irlandaise, lancée le 13 août 2005, est partie comme une flèche.

Confiée par l'État irlandais à deux éco-organismes (ERP et WEEE Irland), la filière travaille en étroite collaboration avec les collectivités locales, notamment en ce qui concerne la collecte des DEEE.

Les nouvelles règles législatives irlandaises en la matière stipulent une ouverture des déchetteries municipales aux particuliers. Par ailleurs, le principe du «1 produit

acheté, 1 produit repris» pour les distributeurs est également de mise.

Territoire partagé

La collecte s'organise sur les 26 comtés irlandais partagés entre les deux éco-organismes. Plutôt que de les mettre en concurrence, le gouvernement a attribué à chacun un territoire d'intervention. Charge à eux d'organiser plus précisément le dispositif avec les collectivités locales et les distributeurs. ERP, par exemple, a mené des audits sur les déchetteries. Récentes en Irlande, elles sont «globalement bien situées, vastes et bien équipées», précise Geneviève Bedin, responsable opérationnelle chez ERP (European Recycling Platform). Quelques aménagements

ont été nécessaires pour permettre la collecte sélective, comme, par exemple, la réalisation d'enceintes grillagées et l'installation de conteneurs fermés. Trois formules de dépôt sont possibles en fonction des matériaux (à même le sol pour le gros électroménager, en vrac dans des caissons grillagés pour les PAM*, et sur des palettes pour les écrans).

Optimiser les flux

Pour l'enlèvement des déchets, les collectivités ont à leur disposition un numéro d'appel dédié afin de programmer les jours et heures de passage des transporteurs. Depuis la mise en route du dispositif, environ 3 000 opérations de ramassage ont été effectuées sur plus de 180 points de collecte dans tout le pays. Au final, la majorité des DEEE collectés l'a été par l'intermédiaire des déchetteries irlandaises. Les DEEE sont ensuite orientés vers des «sites de regroupement» avant d'être évacués vers les unités de traitement. Les gros appareils ménagers et les écrans sont en quasi-totalité traités en Irlande. En revanche, à ce jour, il n'existe pas de filière de recyclage pour les produits «froid» et les PAM, qui sont évacués par bateau vers les pays voisins**.

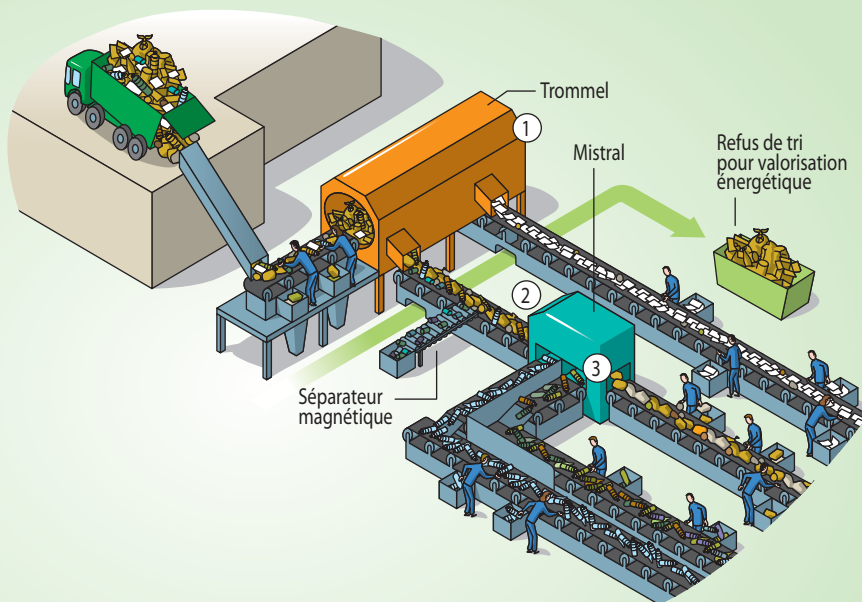
* PAM : petits appareils en mélange (téléphones, informatique sauf écrans, sèche-cheveux...).
** Angleterre et Allemagne.

“Le gouvernement irlandais a attribué à chaque éco-organisme un territoire d'intervention.”

Ivry-Paris XIII : innovations mécaniques pour la chaîne de tri

Le trommel et la Mistral au rendez-vous.

Durant l'été 2005, le centre de tri des collectes sélectives, à Ivry-Paris XIII, a bénéficié d'améliorations techniques. Avec à la clé la réorganisation de certains flux. L'objectif est d'améliorer la captation des journaux-magazines-revues (JMR) et la qualité de tri des corps creux (bouteilles plastiques, emballages en carton, briques alimentaires, emballages métalliques) pour faciliter le travail des agents de tri. L'exploitant Sita a intégré deux nouveaux équipements de tri mécanique : le trommel - sorte de tamis cylindrique géant qui sépare les déchets selon le principe du tri granulométrique (par taille) - et une machine nommée Mistral - procédé de sélection des matériaux par reconnaissance spectrométrique (matière) et visuelle (couleur) avec un soufflé d'air comprimé.



1 Les déchets issus du pré-tri manuel passent dans le trommel, qui les brasse pour les séparer par taille en trois fractions (fine, moyenne, grande). La fraction fine tombe sur un convoyeur dirigé vers le refus de tri destiné à la valorisation énergétique. La grande fraction (JMR) et la fraction moyenne (corps creux) rejoignent deux lignes de tri distinctes.

2 Les JMR sont triés manuellement, alors que les corps creux, après être passés sous le séparateur magnétique pour la récupération des emballages en métal ferreux et en acier, pénètrent dans la Mistral. Celle-ci, grâce à une double détection - visuelle et spectrométrique - effectue un nouveau tri en trois catégories.

3 Un soufflé d'air comprimé sépare les trois catégories reconnues et les dirige vers trois tables de tri manuel différentes : corps plats (cartons et briques alimentaires), corps creux transparents (bouteilles de soda) et corps creux opaques et colorés (bouteilles d'eau minérale, de lait et de produits d'entretien).

Questions-réponses

Qu'est-ce qu'un écolabel ?

Mis en place par les pouvoirs publics, les écolabels garantissent à l'acheteur la qualité d'usage d'un produit et un niveau d'exigence écologique de sa conception à sa fin de vie en passant par sa fabrication. En France, l'organisme de certification AFNOR délivre deux écolabels : l'écolabel français, NF Environnement, et l'écolabel européen.

Comment un écolabel est-il attribué ?

L'industriel dépose sa demande auprès de l'AFNOR, qui vérifie la conformité aux critères d'écolabellisation, y compris en effectuant un contrôle dans l'usine du système qualité. Une fois labellisé, le produit demeure soumis à des tests de vérification. De nombreux produits de grande consommation sont déjà écolabellisés*.

Quelles différences entre les logos écologiques et les écolabels ?

Les logos écologiques ne sont pas des labels officiels au sens où ils ne résultent pas d'une démarche de certification. Ils peuvent tout simplement inviter à un geste écologique, ou bien renseigner sur un aspect environnemental du produit.

QR



* Pour plus d'informations, consulter : www.marque-nf.com



Le Comité du SYCTOM a voté le budget 2006 le 14 décembre 2005. De g. à dr., à la tribune : André Santini, Vice-Président ; Jacques Gautier, Vice-Président et Président du SYELOM ; Malik Salemkour, Directeur de cabinet du Président ; François Dagnaud, Président ; Michel Camy-Peyret, Directeur général des services, et Alain Rouault, Vice-Président et Président du SITOM 93.

Budget 2006 : maîtrise des dépenses de fonctionnement

Le budget primitif 2006 est marqué par l'augmentation des investissements et la prise en compte de charges exceptionnelles. Grâce à une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement, les grands équilibres financiers sont maintenus.

Adopté lors de la réunion du Comité du 14 décembre 2005, le budget primitif 2006 s'établit au total à 495 M€, dont 271 M€ en fonctionnement et 224 M€ en investissement. Il s'inscrit dans une perspective pluriannuelle, puisqu'il prend en compte les besoins en investissement liés aux futurs projets du SYCTOM, ainsi que le surcoût engendré par la gestion transitoire d'Issy I jusqu'en 2007. Dans le même temps, il veille à contenir les dépenses de fonctionnement. Les

grandes orientations du budget traduisent la volonté du SYCTOM de poursuivre sa stratégie visant à augmenter les taux de valorisation et à diversifier les modes de traitement des déchets.

Anticipation des charges exceptionnelles

Dans l'attente de la mise en service d'Isséane, prévue au cours de l'été 2007, le budget intègre la gestion transitoire du centre Issy I. Cette phase intermédiaire génère des

surcoûts qui sont liés, d'une part, au transfert des ordures ménagères vers d'autres centres de traitement, d'autre part, à la passation de marchés privés pour leur incinération ou leur enfouissement dans des centres extérieurs au SYCTOM. À ces surcoûts s'ajoute l'arrêt des recettes sur la vente d'énergie. L'impact financier de la gestion transitoire d'Issy I pour l'année 2006 revient à comparer la gestion d'Issy I en 2005 au coût de la gestion transitoire. Cet impact est estimé à 31,3 M€.

"Malgré des surcoûts exceptionnels, le budget de cette année parvient à maintenir les grands équilibres financiers grâce à une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement."

Cette charge exceptionnelle avait été anticipée avec la décision d'un niveau d'augmentation de la redevance des communes, fixé à 6% par an sur la durée du mandat.

Maîtrise des dépenses de fonctionnement

Afin de limiter l'évolution de la redevance à 6%, le budget est guidé par une politique de maîtrise des dépenses. Et ce, malgré les contraintes supplémentaires de l'environnement professionnel, qui augmentent les charges d'exploitation.

Le fonctionnement des nouveaux équipements de traitement des fumées entraîne, en effet, un surcoût de consommation énergétique, équivalant à 4,47 M€ annuels. Tandis qu'une variation importante de certains indices de révision de prix, tels que l'indice du gazole (+ 18,6%) ou l'indice FSD2* (+ 4,5%) ainsi que l'évolution des coûts de transport induisent des charges supplémentaires. La majeure partie des dépenses de fonctionnement (73%) correspond aux charges directes d'exploitation des centres d'incinération avec valorisation énergétique, et des centres de tri et d'enfouissement. L'aide à la collecte sélective (8%) est encore maintenue à l'identique en 2006 afin de soutenir l'effort des collectivités locales en faveur du tri. Les autres postes de dépenses sont liés aux frais financiers (7%), aux amortissements (6%), aux frais de structure (4%) et aux frais de personnel (2%).

Poursuite du programme d'investissement

2006 marque une montée en charge du plan d'investissement : 224 M€



Le futur centre de tri, à Sevrans, ouvrira ses portes fin 2007.

Perspectives 2006 : 224 millions d'euros Quels investissements pour quels projets ?

Centre de tri et de valorisation énergétique Isséane à Issy-les-Moulineaux :

161,9 M€ d'investissement sont dédiés à la poursuite du projet Isséane. La mise en service est prévue au second semestre 2007, avec une capacité de tri de 55 000 tonnes/an et de valorisation énergétique de 460 000 tonnes/an. Le budget de cette opération devrait se situer à 645,6 M€.

Centres de tri :

8,2 M€ d'investissement sont prévus pour la construction du centre de tri de Sevrans, et un crédit de 4,84 M€ pour celui de Paris XV.

Méthanisation :

700 000 € d'investissement sont consacrés aux projets d'unités de méthanisation en Seine-Saint-Denis : le centre de Romainville, qui démarre et entre en phase préopérationnelle, tandis que celui du Blanc-Mesnil est en phase de pré-étude.

Amélioration des performances environnementales :

Plus de 1,5 M€ est consacré à des travaux d'amélioration de l'usine de Saint-Ouen en terme environnemental et pour le lancement d'études portant sur la liaison du quai de Seine au parc à mâchefers en vue de permettre la mise en place du transport fluvial.

100 000 € sont prévus pour le financement d'un programme de création d'un centre de transfert fluvial des objets encombrants dans le secteur de Tolbiac, à Paris (coût estimatif de l'opération : 10,1 M€).

contre 179 M€ en 2005. Cette progression reflète l'accélération du rythme de lancement de nouveaux projets. Au total, 86% du montant des investissements sont consacrés à la poursuite ou à la mise en route de futurs équipements. Avec une ligne de force clairement affirmée : aller dans le sens d'une plus grande diversification des modes de traitement. Le projet de centre de tri et de valorisation énergétique

Isséane représente 71% des dépenses d'investissement. Le second poste est consacré à la construction des deux centres de tri de collectes sélectives, à Sevrans et Paris XV, auxquels s'ajoutent des crédits pour le démarrage des études portant sur deux autres centres de tri parisiens (Paris XII et XVII) et sur le projet de centre de tri d'encombrants à Neuilly-sur-Marne. En outre, des études sont prévues pour la réalisation de deux

unités de méthanisation : étude préopérationnelle pour le site de Romainville, étude de faisabilité pour le site du Blanc-Mesnil. Enfin, le plan d'investissement traduit la poursuite de la démarche volontariste du syndicat en faveur de la réduction des nuisances, notamment à travers les études prévues pour la mise en place de nouveaux dispositifs de transport alternatif.

* FSD2 : l'indice FSD2 (Frais et Services Divers) remplace les indices PSD B, C et T.

Prévisions 2006

> Sur 164 000 tonnes de collectes sélectives attendues en centres de tri, la valorisation matière concerne :

- 62 000 t de journaux-magazines ;
- 19 000 t de carton ;
- 18 600 t de gros de magasin* ;
- 2 750 t d'acier ;
- 8 700 t de plastique ;
- 50 t d'aluminium.

> Sur 202 000 tonnes d'objets encombrants réceptionnés 51 000 t seront valorisées.

> Sur 44 000 tonnes apportées dans les trois déchetteries du SYCTOM, 31 000 t seront valorisées.

> Sur les 2 205 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles et de refus de tri estimées :

- 1 360 000 t seront incinérées dans les centres du SYCTOM** ;
- 178 000 t seront incinérées dans des centres privés ;
- 667 000 t seront enfouies.

> À noter, la valorisation matière de :

- 35 000 t d'acier issues de l'incinération ;
- 1 700 t d'aluminium issues de l'incinération.

* Gros de magasin : feuilles de papier.

** Usine d'incinération d'Issy-les-Moulineaux fermée sur dix mois de 2006.

André Santini, Député-Maire d'Issy-les-Moulineaux*

“La fin d'une période industrielle”



Quels sont les impacts de la fermeture du centre d'incinération ISSY I pour votre commune ?

L'arrêt de l'activité de cette usine de plus de 40 ans signe la fin d'une période industrielle qui a fortement marqué Issy-les-Moulineaux, aujourd'hui devenue un pôle d'activité tertiaire. Issy I étant générateur de nuisances, sa fermeture est également un temps fort pour notre environnement, très attendu par les Isséens et la municipalité. Enfin, la «délocalisation» de l'usine permettra de valoriser son emprise foncière et de libérer la partie centrale des berges. Elle laissera donc place, une fois le site remis en état, à un projet fondé sur l'ouverture de

la ville vers le fleuve, qui accueillera logements, bureaux et équipements publics au cœur d'un nouveau quartier desservi par le tramway.

La mise en service du futur centre Isséane est programmée pour 2007. Que représente l'accueil d'un tel projet sur votre territoire ?

Je pars du principe qu'une stratégie politique ne peut s'élaborer sans répondre aux objectifs de développement durable. En outre, je souhaite que la frontière fluviale de la ville soit aménagée autour de deux principes forts : faire une architecture de très grande qualité et des immeubles de très Haute Qualité Environnementale (HQE). Le projet Isséane s'inscrit alors totalement dans cette optique.

Précisément, comme sa construction s'est imposée sur ma commune, afin de l'intégrer parfaitement dans une zone urbaine dense et d'assurer à la population un cadre de vie décent, la Ville a imposé au SYCTOM un certain nombre de critères (hauteur limitée, normes de rejets en avance sur la réglementation, absence de panache...). Isséane sera donc construite selon les critères de HQE et, pour veiller au respect de son environnement et de son voisinage pendant le chantier et jusqu'à sa mise en service,

une charte de qualité environnementale a été signée avec le SYCTOM. Le respect de ses principes est assuré par un comité de suivi et des sentinelles (particuliers et représentants d'entreprises du quartier).

En tant que Président de la Communauté d'agglomération Arc de Seine, compétente en matière de collecte des déchets, quels sont vos projets dans ce domaine ?

L'ensemble des projets vise à renforcer la qualité de service. Ainsi, à Ville-d'Avray, la dotation de bacs à déchets ménagers permet une collecte plus sûre et plus salubre des ordures ménagères. Par ailleurs, dans le cadre du renouvellement des bacs de tri sélectif, une campagne de sensibilisation de la population est menée : un guide du tri sera remis aux habitants, et des informations sur les gestes respectueux de l'environnement seront consultables sur le site Internet d'Arc de Seine. Enfin, nous travaillons à identifier les besoins et les attentes des commerces et des entreprises, en vue de renouveler la délégation de service public de collecte des déchets industriels banals, aujourd'hui en vigueur à Issy-les-Moulineaux. Soucieux d'innover en ce domaine, nous réfléchissons à son extension à l'ensemble de l'agglomération.

* Président de la Communauté d'agglomération Arc de Seine, Vice-Président du SYCTOM.

“Je pars du principe qu'une stratégie politique ne peut s'élaborer sans répondre aux objectifs de développement durable.”

Syctom
magazine

Internet : www.syctom-paris.fr

SYCTOM magazine est une publication du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'Agglomération parisienne - 35, bd de Sébastopol - 75001 Paris - Tél. : 01 40 13 17 00 - Fax : 01 42 33 40 47 - Directeur de la publication : François Dagnaud - Rédacteurs en chef : Michel Camy-Peyret, Malik Salemkour - Directrice de la communication : Véronique Menseau - Coordination : Nicolas Seguin - Crédits photos : SYCTOM de l'Agglomération parisienne, VonRoll Inova - O. Lenoir, Guillaume Maroussie, ERP, Ville d'Issy-les-Moulineaux, Laurent Migneux ; Infographie : Picotto - Conception réalisation **AVRIL** (réf. 1SYCMAG012). Ce document a été imprimé sur papier recyclé Cyclus - ISSN 1769-8782

à savoir

Comité du SYCTOM

La prochaine réunion du Comité se tiendra le 28 juin 2006.

«Espace collectivités» en ligne sur :

www.syctom-paris.fr/edi/collectivite/index.htm



Salon de la Nouvelle Ville

Les 4, 5 et 6 avril, le Salon de la Nouvelle Ville fêtera son dixième anniversaire au Parc Floral de Paris, dans le cadre des Assises de l'Association des Maires d'Île-de-France. Venez y découvrir le stand du SYCTOM. www.salonnouvelleville.com

Grand Prix de l'Environnement 2006

La remise du 10^e Grand Prix de l'Environnement 2006 des villes d'Île-de-France aura lieu le 11 mai à la Cité de l'eau du SIAAP, à Colombes (92). En partenariat avec le SYCTOM, il récompense, notamment, les actions innovantes en matière de valorisation et de prévention des déchets. www.environnement-villes.com

Assises nationales des déchets ménagers

Les 27, 28 et 29 mai à Agen. Renseignements : cyosrv.cyo.fr

Vos initiatives nous intéressent !

Des manifestations, des opérations et des expériences : vous initiez et mettez en œuvre sur le terrain des actions en faveur de l'environnement. L'expérience de chacun peut être utile à tous : faites-nous les connaître, et nous en parlerons dans ce magazine !
Contact : 01 40 13 17 88.